

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

D2024-03 Tarifs de la
bibliothèque municipale

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
21	17	19

Vote POUR	19
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, , Françoise CURAILAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Anthony MARASCO , Marie-Bénédicte LEBEGUE, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Cyrille BOUCHY

Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Ludovic MORAND a donné pouvoir à Marjolaine DUMONT

Evan VIEILLESSE

Considérant que la commune de Crêches sur Saône a repris en régie directe la gestion de la bibliothèque,
Considérant qu'il appartient ainsi au conseil municipal de fixer les tarifs d'entrée de la bibliothèque,
Vu l'avis de la commission culture réunie le 22 janvier 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs ci-dessous

Crêches-sur-Saône Extérieur à Crêches

Tarif normal	5 €	10 €
Tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	Gratuit	8 €

- Tarif de 5 euros en cas de perte de la carte d'adhérent
- La mise en place de pénalité de retard de 0.10 € par jour de retard à compter de la date limite de retour

Le secrétaire de séance
Annick GUYON



Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 16/02/24

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 16/02/24

Acte affiché le 16/02/24